

[Texte]

making them available to these 20 or so different agencies. . .

Mr. Atkey: Mr. Lee, we have been, and continue to be, critical of the service for its failure to use open sources adequately. Nevertheless, we must report, and we have reported, that there has been significant improvement. It is not just because we have called for it, but I think it is an obvious source of relatively inexpensive information, which for analytical and operational capability does enhance the service's ability to do its job.

Yes, there are other agencies of government that are involved in security intelligence. Indeed, our report last year attempts at least to describe those. We have no specific mandate for reviewing those agencies. However, we have in the past noted and will continue in the future to note the existence of these other groups, and to the extent there are economies of scale and efficiencies both in the information gathering and in the analysis function, we think the government in this context might take a broader overview than has heretofore been the case.

Mr. Lee: Let me hit two very simple questions. First, does SIRC plan to intervene in the recently commenced legal action seeking to curtail the use of intrusive investigative techniques, the one recently commenced here in Ontario? Does it intend to intervene—and if it does, I do not know whether you have budgeted for it or not. Secondly, could you make some comment on the possible benefits of having overlapping appointments? It might be a great loss to have all five appointees to SIRC not wanting to come back at the end of the five-year appointment.

Mr. Atkey: Dealing with the first issue, we have reviewed the court papers that have been filed by four applicants seeking a declaration on the constitutional validity of the CSIS Act, and specifically the warrant provisions under the act. We have not taken a decision. I think these proceedings commenced only on May 15. We have not taken any formal decision as a committee. That will be considered on our June agenda. I must say, parenthetically, the primary obligation for responding to that application is not the Security Intelligence Review Committee, it would be the Government of Canada. If we did consider an intervention, it would only be as a friend of the court, having some experience and knowledge in the field, and not in a decided position one way or the other. It is not our position to argue for or against the validity of the act that constitutes us. That is the job of government.

[Traduction]

sources ouvertes, d'examen et de regroupement de ces sources et de communication à cette vingtaine d'organismes différents. . .

M. Atkey: Monsieur Lee, nous avons déjà critiqué le service, et nous continuons à le faire, parce qu'il ne tire pas parti de ces sources ouvertes comme il convient. Néanmoins, nous devons signaler, et nous l'avons fait, qu'il y a eu des améliorations importantes dans ce domaine. Ce n'est pas simplement parce que nous l'avons préconisé, mais je pense qu'il s'agit là d'une source évidente de renseignements relativement peu chers qui peut aider le service à s'acquitter de son rôle notamment en matière d'analyse et d'opérations.

Oui, il existe d'autres organismes du gouvernement qui s'occupent de renseignements de sécurité. En fait, nous avons tenté dans notre rapport de l'année dernière de les décrire. Nous ne sommes pas expressément habilités à surveiller ces organismes. Cependant, nous avons pris note dans le passé de l'existence de ces autres groupes, et nous continuerons à le faire à l'avenir, et dans la mesure où il serait possible de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer l'efficacité de ces activités en matière tant de cueillette des renseignements que d'analyse, nous pensons que dans ce contexte le gouvernement pourrait opter pour un champ de surveillance plus large qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

M. Lee: Je voudrais poser deux questions fort simples. Tout d'abord, le CSARS a-t-il l'intention d'intervenir dans la poursuite judiciaire intentée récemment et qui vise à limiter le recours aux techniques d'enquête qui portent atteinte à la vie privée des citoyens, je parle de la poursuite qui a été intentée récemment ici en Ontario? A-t-il l'intention d'intervenir—et si oui, je ne sais pas si vous avez prévu cela au budget. Deuxièmement, pourriez-vous nous dire ce que vous pensez des avantages possibles des nominations dont les mandats se chevauchent? Il serait sans doute dommage que les cinq personnes nommées au CSARS ne veuillent pas y poursuivre leurs activités à la fin de leur mandat de cinq ans.

M. Atkey: Pour ce qui est de la première question, nous avons examiné les documents déposés par les quatre demandeurs qui concluent à un jugement sur la constitutionnalité de la Loi sur le SCRS et en particulier, des dispositions de cette loi concernant les mandats d'arrêt. Nous n'avons pas encore pris de décision sur ce point. Je pense que cette action n'a été intentée que le 15 mai. Nous n'avons pas pris de décision officielle au nom du Comité. Cela fait partie de notre ordre du jour pour le mois de juin. Je dois dire, entre parenthèses, qu'il n'incombe pas principalement au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, mais au gouvernement du Canada, de défendre à cette action. Si nous décidons d'intervenir, ce sera à titre d'intervenant bénévole, ayant une certaine expérience et connaissance du domaine et non pas pour défendre une position particulière. Ce n'est pas à nous de justifier ou de contester la constitutionnalité de notre loi organique. Ce rôle revient au gouvernement.